



POSTULAT

Auteur	Emmanuel Revaz, Les Vert.e.s, Steve Delasoie, PLR/FDP, Malvine Moulin, PDCVr et Maxime Collombin, PS/GC
Objet	Pour un soutien efficace à la protection des alpages valaisans en 2022
Date	12/12/2021
Numéro	2021.12.485

L'Organisation pour la protection des alpages (OPPAL) soutient les éleveurs dans les zones d'estivage en mettant à disposition des veilleurs pour surveiller leurs troupeaux. Ce programme permet de relayer le berger et assure une surveillance continue lorsque celui-ci se repose durant la nuit. Des «yeux» supplémentaires sur les alpages valaisans permettent de combler le manque de présence humaine et d'empêcher les attaques de prédateurs. Ce soutien est offert aux éleveurs et permet également une prise de conscience sur le fonctionnement de l'agriculture alpine et la problématique engendrée par la présence des grands prédateurs.

En 2021, 186 bénévoles ont effectué 270 missions de 1 à 15 nuits dans des conditions météorologiques extrêmement difficiles. Le loup a été rencontré à 22 reprises sur les alpages surveillés, sans qu'aucune attaque n'ait été à déplorer.

Pour 2022, OPPAL vise un doublement des forces vives, par l'engagement de 300 bénévoles, ce qui représenterait une masse de travail de 15'000 à 20'000 heures réparties sur 15 à 20 alpages. Ce calcul n'inclut pas les civilistes qui renforceront encore le dispositif. De telles ressources humaines dévolues à la protection des troupeaux sont hors d'atteinte tant pour les éleveurs que pour l'Etat du Valais. OPPAL vise également l'élargissement de ses activités au Haut-Valais. Récemment, le canton de Vaud a sollicité l'organisation en vue d'un partenariat à partir de l'an prochain pour la protection des jeunes bovins, et se montre décidé à soutenir les activités sur son sol.

Un tel déploiement s'accompagne de frais importants, liés à l'encadrement, l'infrastructure et à l'administration du projet. Il s'agit d'investir dans du matériel adapté pour la surveillance et le campement, d'assurer son acheminement sur le terrain - parfois en hélicoptère -, d'organiser le travail de plusieurs centaines de personnes réparties aux 4 coins du canton tout au long de la saison d'estivage, de financer l'engagement des civilistes, et enfin d'assurer la conduite et la coordination du projet. L'ensemble des coûts pour la surveillance des alpages valaisans en 2022 se monte à environ 500'000.-.

Or, actuellement, la décision de financement du canton se limite à couvrir un tiers des frais de matériel, jusqu'à un maximum de 30'000.-, payés en fin de saison sur présentation des factures.

OPPAL est un projet humain né en Valais, dont nous devons être fiers. Il représente un levier d'action d'une force inestimable pour le canton et les éleveurs. Un programme tel que celui-ci permet aussi de casser des clivages qui se creusent entre villes et campagnes. Un manque de soutien du canton se traduirait rapidement vers une redirection des actions dans d'autres cantons suisses, ce qui serait absolument néfaste pour nos éleveurs qui perdraient un précieux instrument de soutien. Après les promesses tenues par tous lors du débat sur

l'initiative pour un canton du Valais sans grands prédateurs, ce serait aussi un signe extrêmement négatif de la part du canton.

Conclusion

Par ce postulat, nous demandons au Canton du Valais de soutenir les activités d'OPPAL à hauteur d'au moins 20% des coûts totaux en 2022. Par ailleurs, un versement des aides par acompte doit être possible, pour fournir les liquidités nécessaires en vue des investissements de l'organisation dès le début de saison.